

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

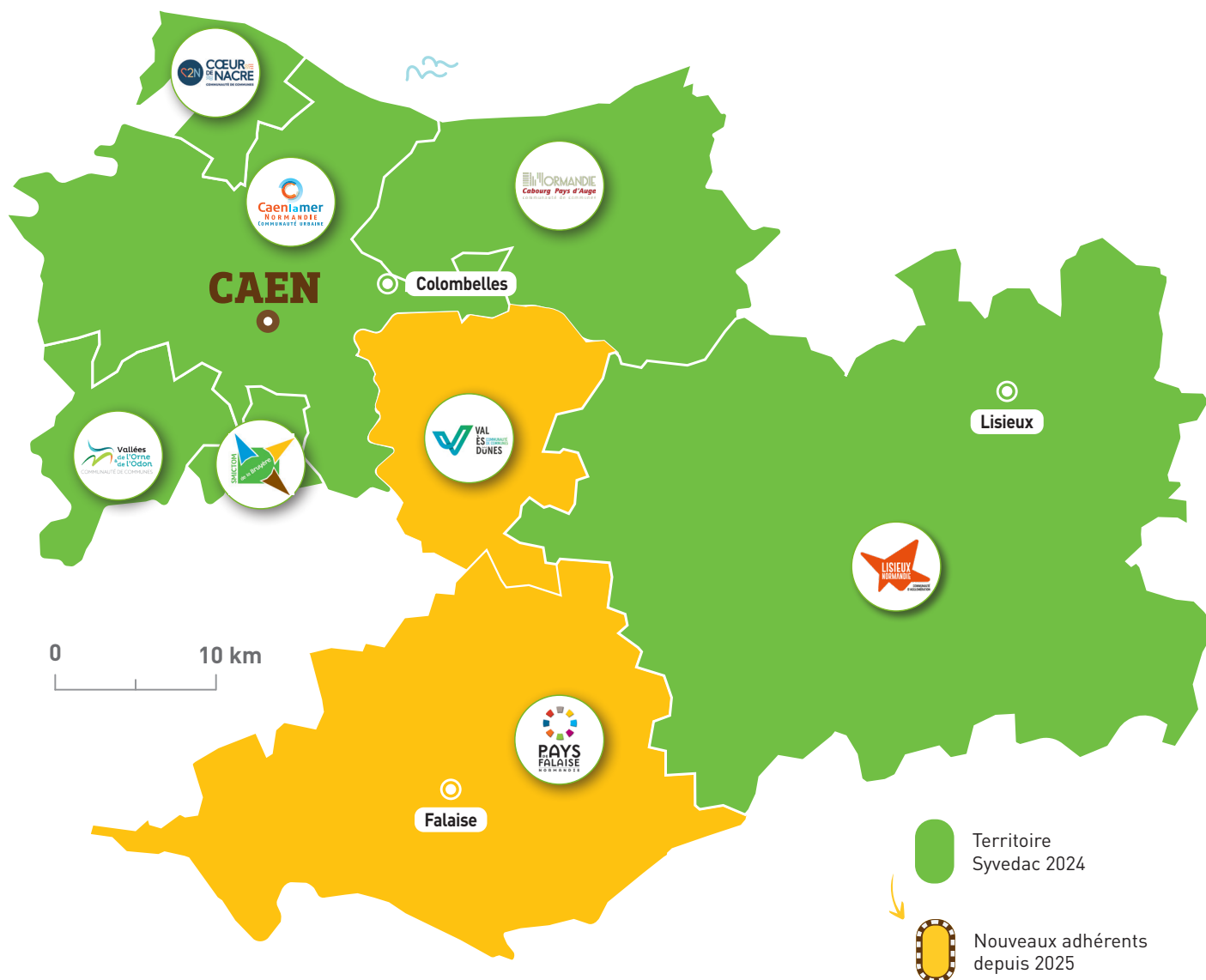
2024 – 2030



Refuser - Réduire - Réutiliser -
Réparer - Recycler - Rendre à la terre

LE SYVEDAC ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

situé dans le Département du Calvados - Région Normandie



8
collectivités
adhérentes



516 254
habitants
population DGF 2025, qui permet de
prendre en compte l'impact touristique



252
communes



Le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise **s'engage au quotidien pour la préservation des ressources et la gestion responsable des déchets ménagers produits.** Au-delà de sa mission de traiter et valoriser les déchets ménagers, le Syvedac s'investit durablement en faveur de la **réduction des déchets**. La mise en œuvre du **3^{ème} Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, élaboré sur la période 2024-2030, en témoigne.

Qu'est-ce que les DMA ?

Déchets Ménagers



Emballages
et papiers



Emballages
en verre



Ordures
ménagères



Déchets
alimentaires

Encombrants, bois,
ferraille, meubles,
résidus de jardin,
gravats ...

(collectés en porte-à-porte
ou apportés en déchèteries)



et Assimilés

Déchets
d'entreprises et
d'administrations
collectés par le
service public

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Chaque étape de la vie d'un produit a des impacts sur l'environnement (utilisation d'énergie et de matières premières, émissions de gaz à effet de serre, déchets). **En tant que consommateur, je peux contribuer à limiter ces impacts en réduisant mes déchets !**



Extraction
Fabrication



Transport
Distribution



Achat



Réutilisation
Réemploi



Collecte



Recyclage



Traitement
Recyclage

Réduction des déchets

Gestion des déchets

DE LA PRODUCTION AU DÉCHET : L'IMPACT CACHÉ DE NOS OBJETS

L'exemple du smartphone

La fabrication d'un smartphone de 150 g nécessite environ **70 kg de ressources naturelles** (cobalt, lithium, terres rares). Elle représente ainsi 75 % de son empreinte environnementale totale. Remplacés tous les 3 ans en moyenne, alors qu'ils fonctionnent encore, seuls **5 % des smartphones en fin de vie sont recyclés**. On estime en outre que 100 millions de téléphones dorment dans les tiroirs en France ! **Prolonger leur durée de vie, ne pas céder aux sirènes du marketing, privilégier les modèles réparables ou reconditionnés, et encourager le recyclage sont autant de gestes à notre portée.**

source : ADEME



QUELS OBJECTIFS POUR 2030 ?

Les objectifs sont calculés sur les performances de 2022 (année de référence).

1



Réduire de 6% la production de DMA

En 2022, un habitant a jeté 614 kg de déchets, soit 12 kg par semaine par personne ! Réduire de 6%, c'est 37 kg en moins, soit 3 semaines sans déchet !

17 157 tonnes de déchets évités,
soit une économie de 1 115 205 €
(à l'échelle du Syvedac, pour le traitement
de ces déchets s'ils avaient été produits)

Passer de 614 à 577 kg par habitant en 2030

2



Baisser à 20% les refus de la poubelle jaune

Les refus de tri, ce sont tous les intrus présents dans les poubelles jaunes (ordures ménagères, objets en plastique...).

Les poubelles jaunes contiennent 24 % de refus de tri : c'est beaucoup trop !

Les refus de tri occasionnent des **surcoûts** et des **risques** en fonction de leur nature.

Passer de 24 à 20 % de refus de tri en 2030

3



Trier 2 kg de verre présents dans la poubelle grise

Sur une année, on estime que la poubelle grise moyenne d'un habitant contient 11 kg d'emballages en verre !

Trier 2 kg en plus, c'est environ 3 bouteilles de 75 cl par habitant qui seront recyclées en plus.

Le verre se recycle à l'infini !

4



Trier 10 kg d'emballages et papiers présents dans la poubelle grise

Pour les emballages et papiers, ce sont 64 kg qui sont jetés dans la poubelle grise !

Trier 10 kg en plus, c'est faire progresser d'autant le recyclage !

Les fibres de papier peuvent être recyclées jusqu'à 7 fois !



Contenu de la **poubelle grise**
d'un habitant en 2023

LES ACTIONS DU PROGRAMME



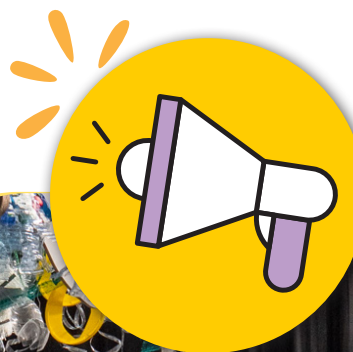
Axe 1 :

Être exemplaire

- > Établir un diagnostic des déchets des administrations publiques et de leurs établissements ;
- > Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques ;
- > Sensibiliser les acteurs des administrations publiques et de leurs établissements à la prévention des déchets.



Le Syvedac accompagne les collectivités qui souhaitent améliorer leurs pratiques en termes de déchets dans le cadre d'une charte d'éco-exemplarité. Neuf communes l'ont signée depuis son lancement en 2021.



Collaboration avec des élèves du BTS Arts Appliqués du Lycée Laplace de Caen pour la création d'un **défilé éco-responsable** et la conception de robes issues à 100 % de plastique **récupéré dans des centres de tri**.

Axe 2 :

Communiquer et sensibiliser

- > Réaliser des actions en faveur de la prévention des déchets ;
- > Mettre en place des opérations emblématiques en mettant l'accent sur leur diffusion et leur suivi ;
- > Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets.



Axe 3 :

Utiliser les outils économiques

- > Mettre en place progressivement la tarification incitative ou s'appuyer sur celle déjà en place ;
- > Mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels ou s'appuyer sur celle déjà en place ;
- > Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets.

La tarification incitative permet de payer en fonction de sa production de déchets ; elle encourage ainsi à produire moins de déchets et à mieux trier.

Taxe incitative

Part fixe (sur la base du foncier bâti) + part variable (nombre de levées de bacs)

Redevance incitative

Forfait en fonction du volume du bac + levées supplémentaires (au-dessus du seuil)

Redevance spéciale pour les pros

Forfait de base + coût unitaire par bac collecté



En 2024, le Syvedac a accompagné 29 restaurants scolaires pour les aider à évaluer puis à réduire leur gaspillage alimentaire.

Axe 4 :

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- > Sensibiliser les professionnels de la restauration et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- > Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ;
- > Participer au réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire déjà présent sur le territoire ;
- > Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag ».

LES ACTIONS DU PROGRAMME (SUITE)



Axe 5 :

Encourager la gestion de proximité des biodéchets

- > Promouvoir le jardinage au naturel et l'entretien pauvre en déchets des espaces verts ;
- > Favoriser la gestion domestique des biodéchets par les ménages ;
- > Développer le compostage partagé et en établissement ;
- > Former les référents des sites de compostage ainsi que les agents des collectivités et leur fournir un appui méthodologique.



231 sites de compostage partagé sur le territoire, dont 66 installés en 2024 !



Axe 6 :

Augmenter la durée de vie des produits

- > Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation ;
- > Promouvoir la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées ;
- > Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables ;
- > Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité (louer plutôt qu'acheter).



Partenariat avec la Coop 5 pour 100, **structure locale** qui collecte, répare et remet sur le marché des objets de seconde main (livres, meubles, appareils ménagers, de bricolage...).



Axe 7 :

Favoriser la consommation responsable

- > Encourager l'utilisation des alternatives aux emballages à usage unique et accompagner les professionnels concernés (commerçants, restaurateurs...) ;
- > Limiter l'usage de produits très générateurs de déchets ;
- > Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable ;
- > Poursuivre la distribution des « stop pub ».



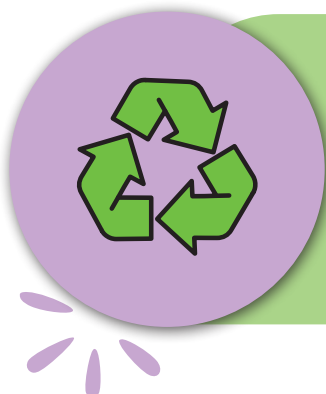
Mise à disposition d'un kit d'essai de couches lavables en partenariat avec la Chiffo.



Axe 8 :

Réduire les déchets des entreprises

- > Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets et les solutions d'écologie industrielle et territoriale ;
- > Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise ;
- > Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets.



Axe 9 :

Fixer des objectifs de valorisation

- > Favoriser la valorisation en déchèterie ;
- > Fixer des objectifs sur les différents flux.



2011

Mise en place du premier site de compostage collectif
1^{er} Programme Local de Prévention (2011-2016) du Syvedac

2012

Collaboration avec le CREPAN* pour la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

* Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie

2017

2^{ème} Programme Local de prévention (2017-2022)

2018

Création d'un guide éco-événement et prêt de matériels

2019

Démarrage de l'opération de promotion des couches lavables avec la mise à disposition de kit

2021

Soutien du projet de consigne et de réemploi d'emballages en verre (société Barnabé)
Création de la charte éco-exemplarité (accompagnement des collectivités)

2022

Accompagnement d'une crèche pour la mise en place de couches lavables

Bilan du 2^{ème} PLPDMA : objectif atteint : -69,7 kg par hab

2024

Création d'un kit de communication sur le tri des déchets alimentaires
Lancement du **3^{ème} PLPDMA (2024-2030)**

2025

Mise en place d'un programme d'amélioration de la qualité du tri des emballages et papiers

2030

Bilan du PLPDMA (2024-2030)

Un engagement sur le long terme en faveur de la réduction des déchets

> Un programme co-construit

Le Syvedac a élaboré son programme de prévention des déchets en concertation avec ses collectivités adhérentes (élus et agents) et les acteurs locaux volontaires (associations, structures de l'Économie Sociale et Solidaire, organismes publics). Six groupes de travail ont été organisés entre septembre et novembre 2023 ; ils ont réunis **69 personnes** et ont permis d'identifier les pistes d'actions du PLPDMA. Les habitants ont par ailleurs été associés à la démarche par le biais d'une consultation organisée entre le 17 mai et le 7 juin 2024 (30 avis).

Le programme a été validé par le Comité syndical du Syvedac le 11 juin 2024. Il sera suivi par une Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi, qui se réunira une fois par an.

> Le cadre national et régional

Les objectifs du PLPDMA du Syvedac s'inscrivent en cohérence avec les orientations fixées par l'État (Plan National de Prévention des Déchets ci-contre) et la Région Normandie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires-SRADDET).

Plus d'infos sur les sites Internet du Ministère de l'Écologie et de la Région Normandie).



Les 5 axes du Plan National de Prévention des déchets 2021-2027



SYVEDAC

SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination
des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

<https://syvedac.org>